



PERFORMAX OR

Une meilleure sécurité financière grâce à la prestation d'invalidité Performax Or

Votre contrat d'assurance vie entière Performax Or comporte garanties et avantages qui peuvent vous aider à atteindre votre objectif de sécurité financière pour vous et vos proches. Mais les plans les mieux ficelés pourraient échouer si la maladie ou une blessure grave vous obligeait à utiliser votre actif pour payer des soins.

Grâce à Performax Or et à sa prestation d'invalidité, vous pouvez parer à l'imprévu et vous garantir un meilleur avenir financier.

La prestation d'invalidité vous permet d'utiliser la valeur de votre contrat en franchise d'impôt en cas d'invalidité*. En déposant un surplus d'argent dans votre contrat Performax Or, vous accumulez un pécule en cas de blessure ou de maladie.

* Deux types d'invalidité sont admises :

Invalidité totale	Invalidité de nature catastrophique
<p>Pour les assurés de 18 à 65 ans</p>	<p>Pour les assurés de 18 ans ou plus</p>
<p>La prestation d'invalidité peut être demandée si l'assuré est incapable d'accomplir les tâches de sa profession habituelle ou, s'il n'a pas d'activité rémunérée, les activités importantes qu'il pratiquait avant sa blessure ou sa maladie.</p>	<p>La prestation d'invalidité peut être demandée si l'assuré souffre d'une des quatre catégories d'invalidité de nature catastrophique suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Perte d'autonomie (incapacité d'accomplir une des activités suivantes : se nourrir, se laver, s'habiller, se déplacer, aller aux toilettes, être continent) ■ Invalidité présumée (perte de la vue, de l'ouïe ou de la parole ou perte de l'usage des mains ou des pieds) ■ Déficience cognitive ■ Maladie en phase terminale

Voici un exemple concret :

Catherine et Marc, âgés respectivement de 40 et 42 ans, souscrivent une assurance conjointe dernier décès Performax Or de 500 000 \$ dans le cadre de leur planification successorale. Le coût annuel de ce contrat est de 7 340 \$, et ils prévoient faire des paiements pendant 15 ans seulement. Sur la suggestion de leur conseiller financier, ils décident de verser 3 000 \$ de plus par année pour souscrire une assurance de l'option Dépôts, qu'ils pourront utiliser comme prestation d'invalidité si jamais ils en ont besoin. Ils veulent être sûrs que si quelque chose leur arrivait, ils auraient les moyens de choisir les soins et les services requis par leur état de santé.

Si on fait un projet informatisé et que l'on suppose un taux de 5,5 %, on constate que lorsque Catherine et Marc auront franchi les 80 ans, ces dollars supplémentaires leur permettront de retirer 30 000 \$ par année, pendant 10 ans et que le capital-décès qu'ils avaient fixé dans le cadre de leur planification successorale n'aura pas changé.

Si Catherine et Marc ont besoin de retirer de l'argent de leur contrat pour payer des soins de longue durée par suite d'une invalidité de nature catastrophique, ils pourront le faire en franchise d'impôt. Ils pourront prendre un peu d'argent une première fois et en reprendre plus tard au besoin, puisque le contrat autorise le versement d'une prestation d'invalidité par période de 12 mois d'invalidité.

Bien sûr, si Catherine et Marc ont la chance de toujours rester en santé, cet argent continuera de fructifier dans un instrument fiscalement avantageux et il sera versé au dernier décès, en franchise d'impôt.

La prévoyance de Catherine et Marc leur procure la tranquillité d'esprit et les aide à faire en sorte que leur objectif initial de laisser un héritage à leurs proches ne soit pas compromis.

Pour de plus amples renseignements sur Performax Or et la prestation d'invalidité, nous vous invitons à parler à votre conseiller sans tarder.

